

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 27 mars 2023 Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2023_03_27_26</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 30 775.14 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

A l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat d'exploitation	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 9.14 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 30 784.28€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 30 775.14 €
D Solde d'exécution d'investissement	+ 85 718.01 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 7 390.08 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H + 30 775.14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	15 683.79 €
2) H Report en exploitation R 002 (2)	15 091.35 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023	
De sa publication : 29 MARS 2023	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL

